

le Guivinec

vue sur océan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune du GUILVINEC (Finistère)

Séance du 6 février 2026

A 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Jean Luc TANNEAU, Maire.

Présents : Mme Sylvie BARBET, M. Christian BODERE, Mme Christine COCHOU, M. René-Claude DANIEL, M. Pascal GODEC, M. Christian KERRIOU, M. Daniel LE BALCH, M. Henri LE CLEACH, Mme Gaëlle LE CORRE, Mme Gaëlle LE GALL, Mme Françoise LE GOFF, Mme Lénaïg LOPERE, M. Roger PERON, Mme Michèle RANZONI, M. Charles SEITHER, Mme Audrey STRUILLOU, M. Jean-Luc TANNEAU, Mme Laure VOLANT.

Présents par procuration : Mme Evelyne CIPRIANO, M. Antoine DEFANTE.

Excusés : M. Thomas BIET, Mme Danièle GLEHEN, M. Johan GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBET.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 20

Demande de subvention Pacte Finistère 2030 V2 – Rénovation énergétique du Centre des Loisirs et de la Culture

Del 2026-009 – Nomenclature : 7.5 – Finances locales – Subventions

Rapporteur : Monsieur Daniel LE BALCH

Bâtiment emblématique du Pays bigouden, le CLC (Centre des Loisirs et de la Culture / ex-Malamok) a permis l'organisation de nombreux spectacles et manifestations en tout genre. Il est également un lieu de vie précieux pour les associations locales ainsi que pour l'accueil de loisirs sans hébergement de la commune, qui profite des activités proposées, les mercredis après-midi notamment.

Le bâtiment construit en 1987 ne répondant plus aux normes actuelles tant sur le confort des usagers que sur le respect de l'environnement, la commune a fait appel à FIA pour établir un programme de travaux visant à rénover le bâtiment.

Ce programme prévoit notamment des travaux visant à réduire les consommations énergétiques par :

- la mise en place d'une isolation par l'extérieur en matériaux biosourcés,
- le changement des menuiseries extérieures et la réduction de leur emprise,
- le remplacement des fenêtres de toit (velux) et skydomes en polycarbonate,
- la rénovation de la couverture et des complexes d'étanchéité en toiture terrasse,
- la reprise de l'éclairage de scène et reprise des branchements électriques, détecteurs automatiques,
- le passage aux ampoules leds.

Pour la réduction des gaz à effet de serre, le programme prévoit :

- l'installation d'une nouvelle centrale de traitement d'air,
- l'installation d'un nouveau système de chauffage avec la mise en place d'une PAC air/eau,
- l'installation de panneaux photovoltaïques.

Ces travaux permettront de réduire les consommations énergétiques de près de 77% et de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre.

Le coût total du programme de travaux s'élève à 1 014 120 € HT et se décompose comme suit :

	Coût en € HT
1) Travaux de rénovation énergétique	899 120 €
2) Maîtrise d'œuvre	100 000 €
3) Autres (aléas, bureau de contrôle, SPS, ...)	15 000 €
Total	1 014 120 €

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Coût des travaux en HT	%	1 014 120 €
État (Fonds vert)	39,4 %	400 000 €
Région Bretagne 2023-2025	8,5 %	86 400 €
ACTE-MOE	6,7 %	67 500 €
CEE	1,7 %	17 000 €
Département du Finistère - Pacte Finistère 2030 Volet 2	7,9 %	80 000 €
Emprunt Intracting	11,8 %	120 000 €
Autofinancement communal	24 %	243 220 €

Suivant ce plan de financement, la commune souhaite déposer une demande auprès du Conseil Départemental du Finistère, sur le dispositif Pacte Finistère 2030 – Volet 2.

Il est donc proposé au Conseil municipal de déposer une demande de subvention sur le dispositif Pacte Finistère 2030 – Volet 2, pour un montant de 80 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur, et en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le projet de rénovation énergétique du CLC tel que présenté par le rapporteur,
- Approuve le plan de financement ci-dessus,
- Sollicite le Conseil Départemental du Finistère, au titre du dispositif Pacte Finistère 2030 – Volet 2, pour une subvention d'un montant de 80 000 €,
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette demande

Fait au Guilvinec, le 9 février 2026

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
LE MAIRE,



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

*Elle pourra également être consultée sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante :
www.leguilvinec.com*